



Formulaire à retourner 15 jours avant la date du lâcher :

Par mail (dsac-so-lacherballons-bf@aviation-civile.gouv.fr)

OU

Par voie postale (DSAC-SO Aéroport – Bloc technique – TSA 95003 – 33688 MERIGNAC cedex)

Renseignements sur le demandeur :

Nom et prénom* :

Adresse* :

Téléphone* :

Mail* :

Renseignements sur le lâcher de ballons :

Adresse* : Voie ou rue

Département* :

Commune* :

Date et créneau horaire :

Nombre approximatif de ballons :

Personne présente lors du lâcher* :

Nom :

Téléphone

Portable* :

Prénom :

(Partie réservée à l'administration)

Demande acceptée sous réserve du respect des prescriptions indiquées ci-dessous.

Cette acceptation ne dispense toutefois pas de solliciter et d'obtenir, auprès de l'autorité compétente, toute autre dérogation ou autorisation nécessaire et exigée par les autres règlements applicables (mairie, sécurité incendie etc...).

Demande refusée. Motif :

Fait à Mérignac, le

Signature et cachet

Prescriptions générales

- L'utilisation de l'hélium est seule admise pour le gonflage des ballons
- Les ballons ne devront comporter aucune partie métallique
- Les ballons ne seront pas **reliés entre eux** et lâcher simultané **de 100 ballons** au plus, ne pourra être effectué que **toutes les 5 minutes**.

Prescriptions particulières relatives à la navigation aérienne

Néant

Si les services de la circulation aérienne sont actifs, contacter **obligatoirement** la tour de contrôle de l'aérodrome de au numéro un quart d'heure avant le lâcher de ballons et obtenir son autorisation **avant le lâcher**.